

La Lettre *

Exploration

La diffusion du répertoire de la Scam, le documentaire donc, est en constante augmentation : de plus en plus de minutes en sont diffusées. C'est une bonne nouvelle, mais statistique et quantitative seulement car c'est d'une nouvelle géographie dont la Scam doit déchiffrer la carte.

Outre les chaînes hertziennes traditionnelles dont la disparition est prévue pour 2011, la multiplication des nouveaux réseaux de diffusion est exponentielle : TNT, câble, satellite, FAI, Internet, sans oublier la VOD et le web documentaire. Sous nos yeux se dessine cette nouvelle géographie de la diffusion documentaire à rythme évolutif et extrêmement rapide. Les parcours de cette nouvelle carte ne sont pas encore nettement définis et posent à la Scam, qui doit s'y repérer, de nombreux problèmes exploratoires. En premier lieu, celui de la juste rémunération du droit d'auteur par les opérateurs nouveaux souvent réticents. Avec « Orange » par exemple, les négociations s'éternisent depuis quatre ans. En second lieu, celui de la répartition des sommes ainsi perçues alors que l'exploitation de vos œuvres se dématérialise : 60 millions de vidéos visionnées quotidiennement sur Dailymotion avec qui nous avons signé un accord récemment, 1 milliard par mois ! Sur YouTube 1 milliard par jour !

Bien sûr la plupart des vidéos ainsi massivement visionnées ne sont pas des œuvres protégées puisqu'il s'agit de « correspondances » privées non redevables du droit d'auteur. Mais vos œuvres, protégées elles, sont déjà et seront ainsi diffusées massivement.

L'avenir de la Scam se construit en ce moment.

Ce sont les routes principales, les sentiers, les chemins de traverse de cette nouvelle Amazonie que le droit d'auteur incarné par la Scam doit repérer, emprunter, parcourir pour aller chercher sa rémunération. Heureusement la Scam ne manque pas de Stanley ni de Charcot ! Sous la bannière de Surcouf / Duvillier,

les équipes de la Scam explorent tenacement, méthodiquement, ces nouveaux territoires.

Et puisque Claude Lévi-Strauss, sociétaire de la Scam, vient de mourir centenaire (*cf. article de Catherine Clément dans ce journal*) c'est à la structure du droit d'auteur que nous devons penser. Structurer, c'est étudier l'ensemble des articulations à l'œuvre dans les mythes comme l'a fait Claude Lévi-Strauss et pour ce qui concerne le droit d'auteur, à l'œuvre dans ces *terrae incognitae*, comme les désignaient les anciennes géographies romaines pour indiquer que l'on ne savait plus où l'on s'aventurerait.

C'est ce qui guide le conseil d'administration de la Scam et les équipes de votre société pour se diriger après un minutieux repérage, suivant une méthode rigoureuse dans ces *terres inconnues*. La structure du droit d'auteur est une boussole, elle nous donne la direction à suivre dans cette jungle nouvelle et immatérielle ; c'est elle qui nous permettra de dire après une longue recherche au détour d'un chemin : « *Mister droit d'auteur, I presume* » !

Guy Seligmann,
Président de la Scam

Scam*

Novembre 2009
numéro 36

Création
et internet
pages 2 à 3

Les décapités
du 16/9°
pages 3 à 5

À bas l'utile
pages 6

Les commissions
page 8

José Chidlovsky
page 11

Claude
Lévi-Strauss
page 12

La proposition de la Scam pour

La « mission Zelnik / Toubon / Cerutti », mise en place par le ministre de la Culture et de la Communication dans le sillage de la loi dite Hadopi, s'est vu confier deux grands axes de réflexion : d'une part, le développement d'une offre légale, riche et attractive, de contenus protégés et d'autre part, la mise en place d'un système de financement de la création adapté aux nouveaux modèles économiques. La Scam a, pour sa part, soumis une proposition de financement de la création respectueuse des droits exclusifs reconnus aux ayants droit de la création tout en prenant acte des usages sociaux qui se sont développés sur la base de l'échange gratuit de fichiers et du transfert de valeur qui s'en est suivi au profit de nouveaux intervenants (essentiellement les fournisseurs d'accès à Internet plus communément appelés les FAI).

Le constat. Il repose d'abord sur la confrontation d'un certain nombre de chiffres. La France compte aujourd'hui plus de 34 millions d'internautes (*Mediamétrie net ratings*) dont environ 30 millions connectés à domicile en haut débit, soit 64,1 % de la population. Sur 18,7 millions d'abonnés internet haut débit, il y en a près de 17 millions par ADSL (Arcep, *Le marché des services de communications électroniques en France en 2008*).

Par ailleurs, on estime qu'au niveau mondial 80 % des contenus envoyés par les utilisateurs sont des fichiers illégaux, mobilisant à cet effet un volume considérable de bande passante. C'est un point très important, sur lequel s'appuie la proposition de la Scam, car l'augmentation du trafic illégal provoque un engorgement de la bande passante au détriment de la vente d'espace par les FAI à des plates-formes d'offres légales.

Le préjudice causé à la filière culturelle par le téléchargement illégal est tellement énorme qu'il ne se contente pas de remettre en cause les modèles économiques ambiants mais qu'il nous conduit à nous interroger sur la place de la culture dans nos sociétés. Si les chiffres avancés par les différents secteurs de la création présentent parfois des écarts importants, il n'en reste pas moins que tous attestent d'un préjudice substantiel causé aux créateurs. Dans le même temps, les droits qui remontent vers ces derniers en provenance des utilisations des œuvres sur Internet sont dérisoires. À titre d'exemple, il y a quelques années encore, un disque d'or représentait 100.000 ventes de disques et générerait un chiffre d'affaires et par suite des droits d'un montant très appréciable ; aujourd'hui, 100.000 clics d'achat sur des plateformes légales de vente en ligne ne génèrent guère que 100 euros de droits d'auteur...

L'ensemble des secteurs en pâtit. Les petits répertoires, les cultures à ancrage local ou régional, la diversité des expressions sont aussi fortement menacés, pas seulement l'industrie musicale ou cinématographique. Le secteur de l'édition ne vient-il pas de prendre conscience à son tour qu'il est aussi une cible choyée des pirates ? Orange, SFR, Free, Bouygues Telecom, Numericable, Darty et d'autres encore sont devenus parmi les tout premiers bénéficiaires du développement du

numérique grâce à l'accès quasi-illimité aux œuvres que permet le haut débit, lequel favorise le téléchargement illégal dont on a bien compris désormais qu'aucune technique ne parviendra à l'endiguer. La loi le pourra-t-elle ? La loi sanctionne les excès de vitesse sur la route, mais il n'y a que la généralisation des radars qui modifie le comportement des automobilistes.

L'ensemble du revenu de l'accès à Internet s'élève en France à 5,4 milliards d'euros, dont 4,8 milliards pour le haut débit (*Arcep, ibidem*). Les œuvres protégées constituent un des principaux attraits du web, il est donc temps que les ayants droit obtiennent une part de ses ressources.

La proposition. Pour financer la création, il faut réorganiser le partage des richesses car il n'est pas normal que « certains » gagnent de l'argent en exploitant le travail des « autres ». La Scam propose donc d'instaurer une redevance assise sur un surcoût d'abonnement que les FAI auraient l'obligation de facturer aux abonnés gros consommateurs de bande passante, circonstance révélatrice de téléchargements illicites d'œuvres.

Les surcoûts d'abonnement ainsi facturés serviraient d'assiette de rémunération pour une nouvelle redevance à mettre en place au profit des ayants droit dans leur ensemble (musique, audiovisuel, écrit, arts graphiques...) afin de compenser le préjudice causé par le piratage des œuvres.

Cette proposition présente différents avantages :

- Elle est **pertinente économiquement** car elle tient compte du formidable transfert de valeur qui s'est opéré dans la chaîne de distribution des œuvres, de la filière culturelle à la filière industrielle. Elle tient compte, dans le même temps, du fait que les FAI sont eux-mêmes pénalisés par l'accaparement massif de la bande passante par les pirates, qui pèse sur la qualité du service rendu aux abonnés. Couplée aux remontées financières de l'offre légale, elle permettrait de compenser le manque à gagner qui afflige si cruellement la filière culturelle depuis l'explosion de la dématérialisation des œuvres.

- Elle est **pertinente juridiquement**. Elle relèverait d'une gestion collective obligatoire, selon un schéma préservant le caractère exclusif des droits de propriété intellectuelle : il reviendrait en effet à des SPRD agréées (qui détiennent les droits) de négocier directement le montant de la redevance avec les FAI (qui permettent cette exploitation massive des œuvres), évitant ainsi les écueils rencontrés avec la rémunération pour copie privée, où la commission constituée pour fixer le montant des rémunérations est aujourd'hui paralysée dans son fonctionnement. La clé de partage des droits entre les catégories d'ayants droit pourrait néanmoins être fixée par la loi.

- Elle est **pertinente techniquement**, puisqu'elle prend en considération un phénomène objectif directement lié à l'usage illicite de la bande passante, qui serait menacée d'engorgement dès 2010 ! (prévisions de l'entreprise Cisco, *Le Monde*, 8 janvier 2008). Or les FAI ont les moyens de détecter les débits « suspects » car « excessifs ». Certes, cela induit un certain contrôle mais celui-ci est désormais entré dans notre ordre juridique depuis la loi Hadopi.

- Elle est **pertinente socialement**. Elle n'est pas liberticide puisqu'elle laisse son libre arbitre à l'internaute, qui n'acquittera un « surpris » que s'il utilise son accès à internet de manière excessive (comme pour les abonnements téléphoniques souscrits pour les téléphones portables) ; prenant en considération les usages sociaux qui se sont installés, elle ne cherche pas à éradiquer le téléchargement de fichiers piratés et ne vise donc pas le degré de tolérance zéro.

Elle ne fait pas non plus supporter indument par les internautes faisant un usage conforme au droit les conséquences résultant du comportement de ceux qui s'en affranchissent.

Elle est de plus incitative à de « bonnes pratiques », c'est-à-dire à se reporter vers les offres légales. Faire payer le flux ascendant excessif, c'est d'une certaine manière le limiter et l'encadrer, donc favoriser l'essor des offres légales.

par Laurent Duveillier, directeur général de la Scam

financer la création sur Internet

Les seules questions en suspens sont d'ordre politique : Comment apprécier le surcoût ? Où fixer la frontière entre l'usage « normal » et l'usage excessif qui serait révélateur d'un usage illégal ?...

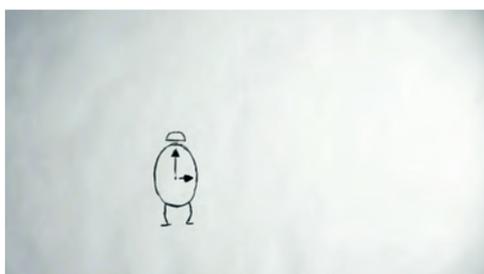
Quoi que les pirates en pensent, le mythe d'un Internet gratuit est bel et bien mort. **Un ordinateur n'est pas**

gratuit, un abonnement à Orange n'est pas gratuit, un billet d'avion acheté en ligne n'est pas gratuit... au nom de quoi une œuvre serait-elle gratuite ? Dans un monde où tout a un prix, les œuvres en ont un également.

Depuis sa naissance dans les années 90 et son essor à l'aube de ce siècle, Internet évolue plus vite technologiquement que son modèle économique, qui peine à se trouver. L'ampleur de la visualisation en ligne et du téléchargement des œuvres impose aujourd'hui de trouver des solutions économiques novatrices, sous peine d'un effondrement des industries culturelles dont les conséquences ne seraient pas seulement économiques.

Les décapités du 16/9^e

Non à la colorisation, non aux recadrages, non aux coupes, non à la déformation des images ! La Scam et la Sacd lancent une campagne de sensibilisation des professionnels à travers un court métrage d'Yves Jeuland et Joris Clerté.



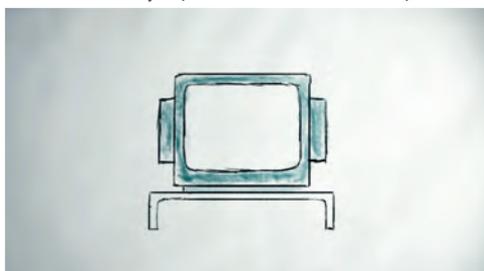
C'était il n'y a pas très très très longtemps,



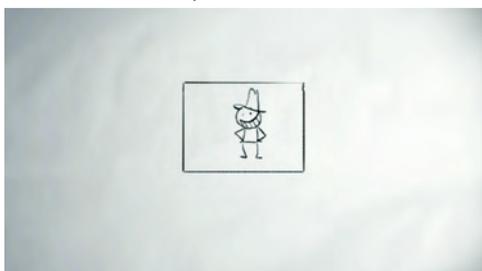
souvenez-vous, tous nos postes de télévision étaient comme cela.



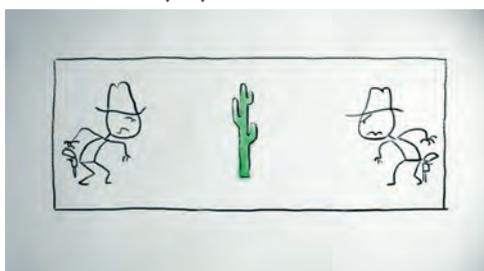
Comme cela.



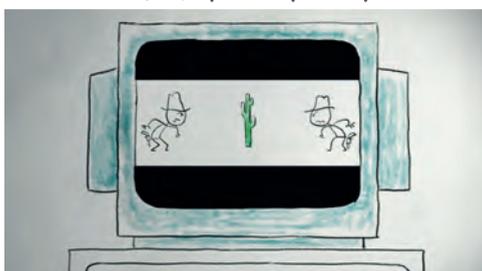
à peu près comme ça.



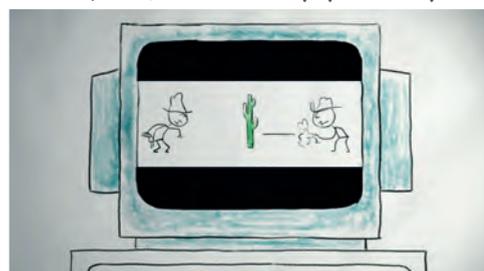
Et les images qui passaient par nos postes avaient la même forme que nos écrans, la plupart du temps.



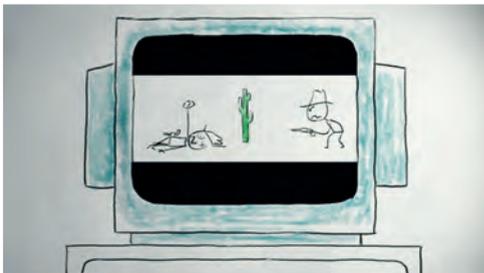
Quand les images étaient plus longues,



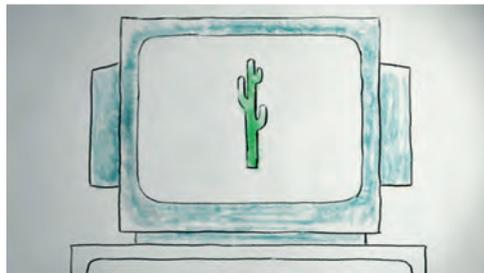
on se débrouillait ainsi. Faute de mieux.



Et tout allait bien.



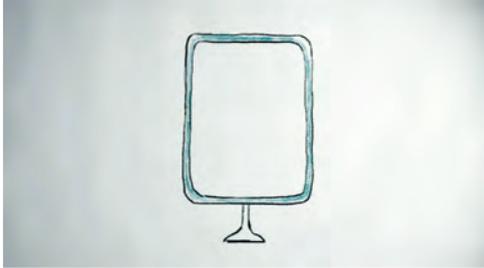
Enfin presque.



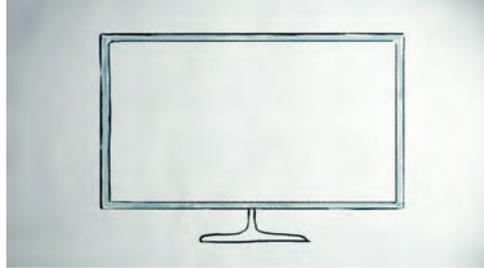
Bien sûr, on aurait pu faire comme ça, mais on n'aurait pas compris grand chose.



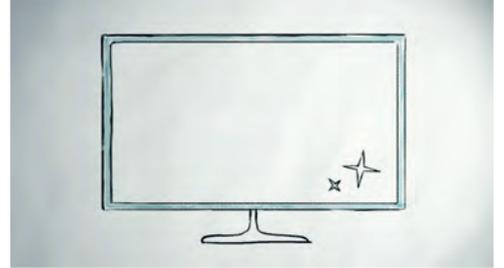
Et puis le temps passant, nos écrans



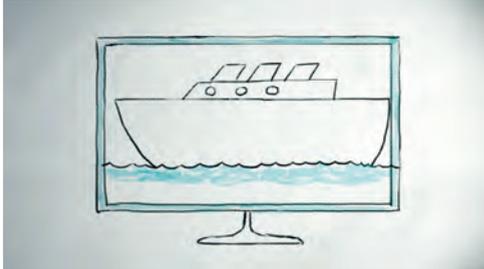
sont devenus plus grands,



plus larges



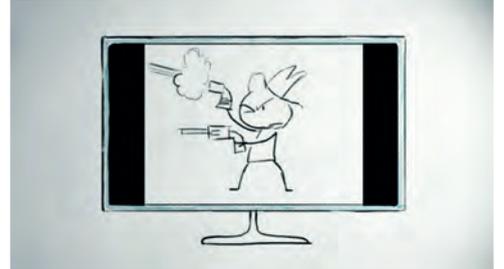
et nos images sont devenues plus belles.



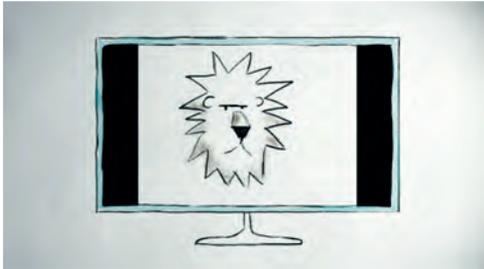
Pour certains films,



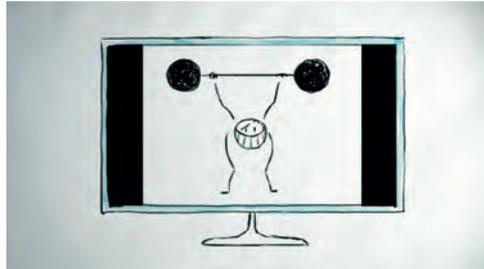
c'était épataant.



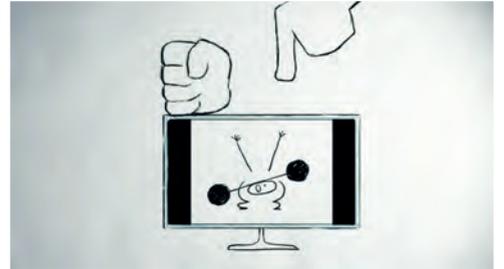
Et pour les autres images,



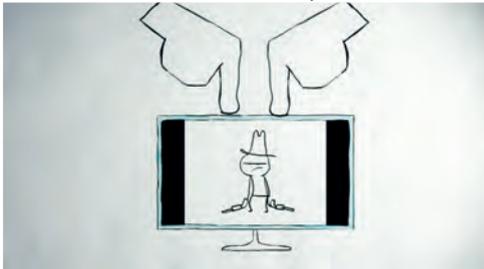
c'est-à-dire la majorité,



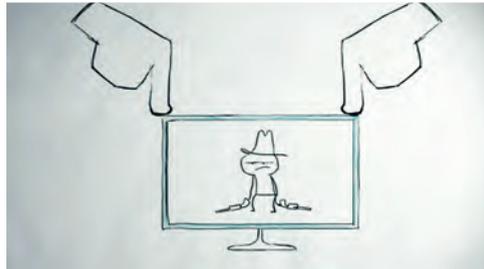
rien n'aurait dû changer.



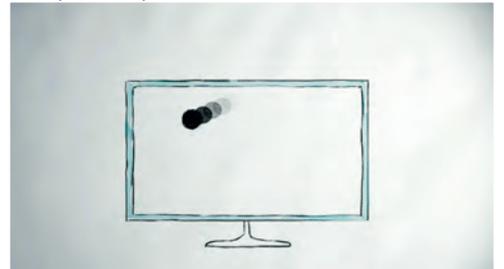
Sauf que. Sauf que... certains décideurs ont décidé



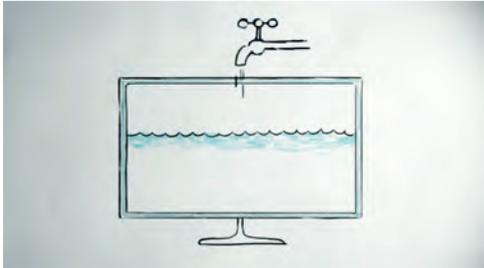
qu'il fallait remplir toute la surface des écrans, à 100%.



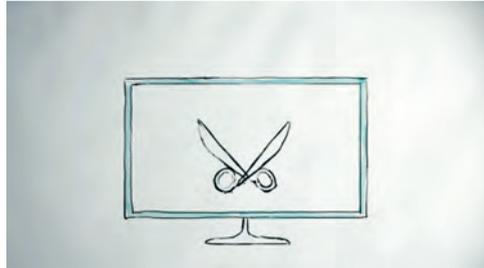
« Dé-rouiller-vous » ont-ils dit. Et on s'est dé-rouillé.



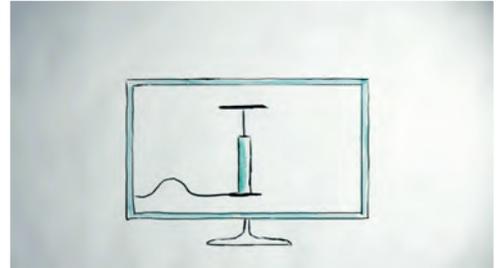
Il fallait donc occuper l'espace,



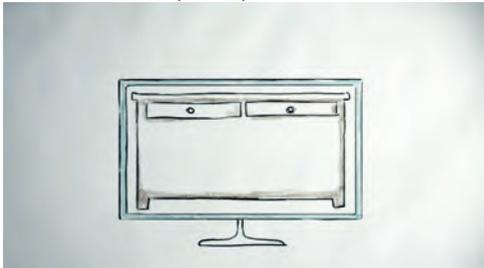
remplir le poste,



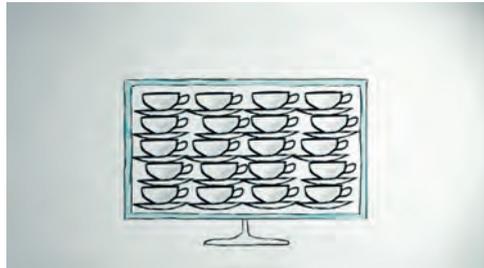
retailer,



gonfler,



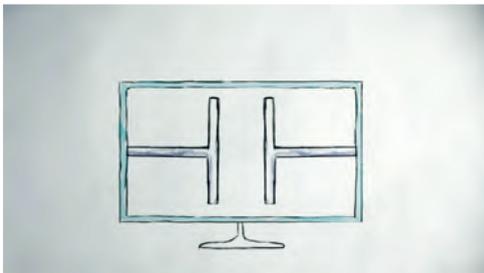
meubler,



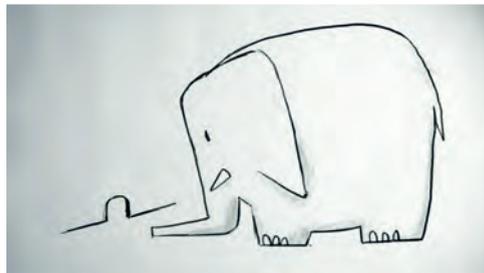
tasser,



réduire,



compacter...



Coûte que coûte, il fallait que ça rentre.



Et ce qui devait arriver arriva...



Recette numéro 1 :



on coupe



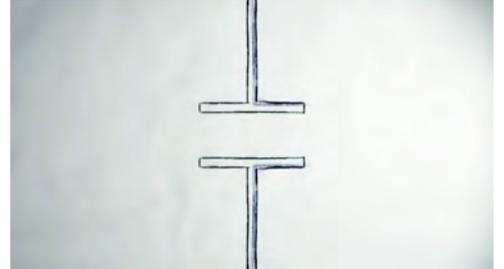
et le Général perd la tête... et ses étoiles de Général.



Un quart de l'image disparaît. Le Général est dégradé !



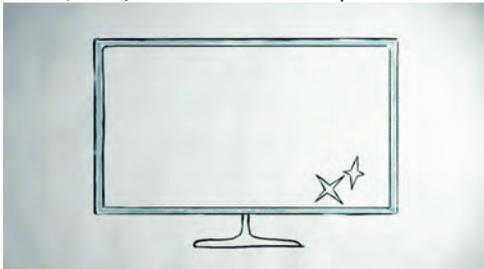
Recette numéro 2 :



On compresse et du même coup...



on modifie les jolies mensurations de la première dame de France. C'est pas gentil, c'est dégradant. Pour tout dire, c'est la confusion. Tout le monde s'y perd.



Et alors même que la technique s'améliore,



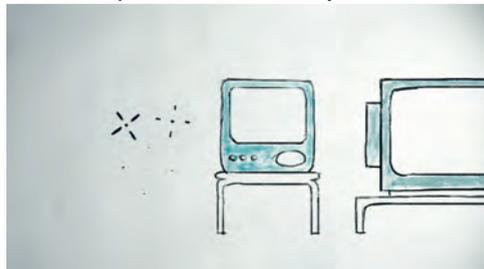
la qualité s'est mise à se dégrader,



à se dégrader,



à se dégrader...



La télévision perd la mémoire.



Il est temps de la protéger.



par Bernard Noël

À bas l'utile !

Dans l'univers de la communication, tous les mots sont piégés à commencer par le mot « communication » lui-même qui, il n'y a pas si longtemps, désignait la meilleure part de la relation entre les humains : il s'auroit ainsi d'un caractère sacré alors qu'il nomme désormais un espace d'échange où comptent seulement la propagande et le commerce. La « communication » trouvait autrefois son sens dans un état d'engagement vers l'extérieur qui correspondait à notre capacité d'expression, et constituait la base de notre

humanité. Il est donc particulièrement significatif que le monde actuel s'en prenne à ce trait fondamental. À-t-on conscience que c'est là une modification à ce point radicale qu'elle est en train de changer la nature humaine en installant un appétit de consommer là où, depuis toujours, notre intériorité avait son lieu.

Ce changement de nature, en cours de généralisation, est assez implanté pour qu'on en mesure déjà les effets. Son progrès très rapide se confond avec le succès de la société médiatique. Pour la première fois dans l'histoire, c'est la séduction qui opprime et non pas la violence. Comment ne cèderait-on pas à un spectacle dont le flux occupe votre intériorité tout en vous procurant délassément et plaisir ? Ce flux n'a d'autre sens que son propre mouvement, et ce mouvement est assez entraînant pour susciter une disponibilité passive qui a reçu l'étiquette de « cerveau disponible ». Cet organe immatériel (je n'ose dire inorganique) est greffé sur nos corps comme une bouche dont l'avidité ne cesse d'être excitée.

Cette avidité fonctionne sur la privation : il ne s'agit surtout pas de la satis-

faire mais de la leurrer encore et encore afin de la rendre insatiable. L'étrange est que cet appétit ressemble à celui de la connaissance alors qu'il en est la caricature. Les comparer peut toutefois servir ici d'indicateur pour aller vite tout en essayant de dénouer quelques ambiguïtés. Le meilleur moyen d'entretenir la disponibilité du cerveau est de lui donner à consommer des produits qui ont l'air de relever, sinon de la connaissance, au moins du savoir. Et l'apparence du savoir est facile à fabriquer sous la forme de l'information car tout est prétexte à informer : la politique, le sport, les voyages, la science, l'histoire, l'industrie, la société... De plus, aussi manipulée soit-elle, l'information donne toujours l'impression d'être objective car elle semble appartenir au domaine public, autrement dit à tous.

L'information est ainsi le modèle parfait de ces produits immatériels dont la consommation à grande échelle est destinée à devenir la culture tout en constituant de superbes rentes pour leurs producteurs. L'intérêt de ces derniers exige que le statut de tous les immatériels soit égalisé sur le modèle le plus courant, donc sur celui de l'information.

Dès lors, on voit comment s'est mis en place une métamorphose généralisée qui, après avoir dénaturé l'expérience intérieure, travaille à dénaturer une à une ses activités afin d'en disqualifier toutes les créations. Vouloir que les œuvres considérées par la tradition comme « œuvres de l'esprit » circulent comme de l'information est une entreprise de faussaire mais témoigne plus gravement de la volonté de détruire leur nature. Je n'aime pas le mot « esprit » pour la raison qu'il a trop servi à nier le corps ; je n'aime évidemment pas davantage le mot « spirituel » mais le mot « immatériel » parasite si dangereusement sa place que mieux vaut en revenir à lui. Peut-être n'est-il pas inopportun de signaler à ce propos que le mot « spé-

culatation » a bien plus longtemps désigné une activité de l'esprit que de la finance : triste fin !

L'immatériel est l'envers du spirituel comme l'information est l'envers de l'œuvre de l'esprit : leur utilité les épuise alors que l'inutilité des œuvres sans cesse en recharge le sens. On peut résumer ce phénomène en disant que l'information s'efface dans sa compréhension alors que l'œuvre ne se contente jamais d'être comprise parce qu'elle exige sa re-création. Et la re-création est, bien entendu, le contraire de la consommation, qui exige quant à elle l'épuisement constant de ses produits. L'idée même de consommation culturelle est donc une aberration car tout ce qui est essentiel dans la culture est inépuisable.

Cette esquisse est trop schématique pourtant, toujours schématiquement, j'ajouterai que l'industrie de l'immatériel – et n'est-il pas paradoxal d'associer ces deux mots ? – que l'industrie de l'immatériel a trouvé le meilleur moyen de dématérialiser le monde et nous-mêmes non pas dans l'image, bien qu'elle semble sa langue universelle, mais dans le flux des images. Ce flux visuel, comme on le sait, occupe l'espace mental, mais on ne soulignera jamais assez qu'il doit son pouvoir d'occupation au fait qu'il est à la fois dans les yeux et devant eux de telle sorte qu'il n'y a plus aucune différence entre ce qui est représenté dans votre intériorité et la représentation extérieure que celle-ci devrait en projeter si l'emportement du flux ne l'empêchait de réfléchir. Pas de marge pour la réflexion, pas de marge pour l'imagination. En somme, pas de marge pour la liberté de penser, c'est le but de la domination de l'immatériel...

Je terminerai par l'évocation d'une posture, qui est peut-être anecdotique, mais qui introduit de la matérialité dans un acte en apparence immatériel. J'ai pris un jour conscience que

PEUT-ÊTRE N'EST-IL PAS INOCCASIONNEL DE SIGNALER À CE PROPOS QUE LE MOT «SPÉCULATION» A BIEN PLUS LONGTEMPS DÉSIGNÉ UNE ACTIVITÉ DE L'ESPRIT QUE DE LA FINANCE : TRISTE FIN !

Le droit d'auteur, ce n'est pas compliqué

ma position de lecteur mettait en rapport une verticale, celle justement du lecteur, et une horizontale, celle du livre ou, si vous préférez, de la page. L'acte de lire se déroule dans l'espace angulaire ainsi formé dont il fait le lieu d'une relation. L'habitude nous empêche de percevoir le prélèvement qu'effectue le regard dans le texte, puis son transport vers le cerveau. Mais dès lors que l'attention est éveillée, le déplacement de la matière verbale devient sensible à la manière d'un mouvement organique, et il s'en suit un regain d'incarnation... Je me demande si le changement de posture qu'implique le face à face avec l'écran des diverses machines de la communication – face à face qui, par ailleurs, est depuis toujours l'attitude symbolique de la relation humaine – intensifie notre précipitation dans l'immatériel au prix d'une perversion de plus de la nature de la relation...

L'IDÉE MÊME DE CONSOMMATION CULTURELLE EST DONC UNE ABERRATION CAR TOUT CE QUI EST ESSENTIEL DANS LA CULTURE EST INÉPUISABLE.

Depuis plus de deux siècles, le droit d'auteur régit des relations professionnelles entre les auteurs et les éditeurs, puis les producteurs, les diffuseurs... Internet et la dématérialisation des œuvres ont propulsé le droit d'auteur dans la sphère du grand public. Il est donc nécessaire aujourd'hui d'expliquer aux internautes, aux enfants, aux étudiants, aux citoyens... ce qu'est le droit d'auteur.

La série de courts-métrages initiée par la Scam en collaboration avec la Sacd et la Sacem tente ainsi de vulgariser le droit d'auteur. Quatre films d'Anne Jaffrenou et Joris Clerté, avec la voix de François Rollin, répondent à quatre questions basiques : *Qu'est-ce qu'un auteur ? Qu'est-ce qu'une œuvre ? Qu'est-ce qu'une société d'auteurs ?* et le dernier à paraître en décembre, *Qu'est-ce que le droit moral ?*

Avec humour, ces films donnent des clés pour comprendre. La série connaît un franc succès puisque la Cisac, confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs, a décidé de les faire traduire en anglais et en espagnol afin de les mettre à disposition de ses membres. La Suisa, une société d'auteurs suisses, les traduit également en allemand. Enfin, la Cité des sciences et de l'industrie les diffusera en mars 2010 à l'occasion de son exposition *Contrefaçon : le goût du vrai, le goût du faux*.

Les films sont consultables sur Internet :
www.dailymotion.com/La_Scam
 playlist : qu'est ce que le droit d'auteur ?

Les commissions d'auteurs

Le conseil d'administration du 18 septembre a nommé les auteurs des différentes commissions. Celles-ci élaborent notamment des propositions pour le conseil d'administration en matière d'action culturelle.

COMMISSION DU RÉPERTOIRE AUDIOVISUEL

La commission des œuvres institutionnelles et d'entreprise, la commission des œuvres d'art numérique et la commission télévision sont désormais rassemblées en une commission unique, la commission du répertoire audiovisuel.

Danièle Alet
 Anne Andreu*
 Olivier Ballande
 Patrick Barbéris* (vice-président)
 Nina Barbier
 Philippe Baron
 Jean Bertrand
 Robert Bober
 René-Jean Bouyer
 Jean Breschand
 Marie-Laure Bruneau
 Alain Burosse
 Jarmila Buzkova
 Gilles Cayatte
 Patrick Cazals
 Cécile Clairval-Milhaud
 Evelyne Clavaud
 Axel Clevenot
 Eric Colomer
 Pascal Cuissot
 Cathie Dambel
 Jean-Marie Drot*
 Stéphane Druais
 Bernard Dumas
 Bruno Fabresse
 Anne Georget*
 Esther Hoffenberg
 Robin Hunzinger
 Ingrid Janssen
 Patrick Jeudy* (président)
 Bernard Jourdain
 Jenny Keguiner
 Rémi Lainé*
 Claude Lanzmann*
 Fabienne Le Loher
 Jérôme Lefdup
 Jean-Xavier de Lestrade*
 François Lévy-Kuentz
 Alain Longuet* (vice-président)
 Marie Mandy
 Philippe Picard
 Karel Prokop
 Christophe Ramage
 Sylvain Roumette
 Alain de Sédouy
 Guy Seligmann*
 Henri de Turenne*
 Geneviève Wiels

COMMISSION DU RÉPERTOIRE SONORE

Martine Abat
 Philippe Bertrand*
 Pierre Bouteiller* (président)
 Denis Cheissoux*
 Christian Clères
 Kathleen Evin*
 José-Manuel Lamarque
 Janine Marc-Pezet
 Sandrine Mercier
 Emmanuel Moreau (vice-président)
 Irène Omelianenko
 Carole Pither
 Stéphane Salzmann
 Escarlata Sanchez-Garcia

COMMISSION DE L'ÉCRIT

Claude Aziza
 Catherine Clément*
 Alain Dugrand
 Pierre Haski
 Michèle Kahn
 Pascal Ory* (président)
 Benoît Peeters
 Antoine Perraud
 Olivier Weber

COMMISSION DES IMAGES FIXES

Michel Backès
 Bernard Chenez
 Peter Knapp* (président)
 Marc Le Méné
 Gladys Tison

COMMISSION DES JOURNALISTES

Lise Blanchet
 Patrick Boitet
 Jean-Marc Chardon
 Olivier Da Lage (vice-président)
 Michel Diard* (président)
 Frédéric Dotte
 Jean-Jacques Le Garrec
 Thierry Ledoux
 Jean-Michel Mazerolle
 Edouard Perrin*
 Dominique Pradalié

GUIDE DES AIDES À LA CRÉATION

Cette septième édition du *Guide des aides à la création*, entièrement actualisée et augmentée, permettra aux auteurs, débutants ou confirmés, mais aussi aux producteurs, de s'orienter dans le dédale des institutions, des organismes et des dispositifs qui favorisent la création audiovisuelle, cinématographique et multimédia : aides aux premières œuvres, aides en régions, aides au documentaires, aux courts et aux longs métrages... un guide exhaustif.

Information :

Vidéadoc

8, rue des Trois-Couronnes

75011 Paris

Tél. 01 48 06 58 66

courrier@videadoc.com

www.videadoc.com

212 pages

25 € + 3 € de port

Festivals

FESTIVAL TRACES DE VIES

23 – 29 novembre 2009

Né en 1991 de la volonté de travailleurs sociaux à Vic-le-Comte, la programmation du festival a évolué vers les questions de société. La confidentialité initiale s'est transformée en succès. Plus de 6 500 personnes fréquentent aujourd'hui Traces de vies à Clermont-Ferrand et Vic-le-Comte pour des rencontres, échanges, passerelles, cartes blanches aux artistes de l'ESA, la *Leçon de cinéma* et, cette année, pour les nombreuses projections autour de *Femmes d'Afrique*, *Le Progrès est-il soluble dans la crise*, *Figures d'argile...* Jenny Keguinier représentera la Scam au sein du jury.

Information > www.tdv.itra.net

FESTIVAL DES E-MAGICIENS, VALENCIENNES

25 – 27 novembre 2009

Décalé, original, inspiré, créatif, festif... c'est le grand rendez-vous international des e-magiciens, les Rencontres Européennes de la Jeune Création Numérique. Des centaines d'étudiants en écoles d'art, venus de toute la France et mais aussi d'Europe et même d'Asie présenteront leur passion des arts graphiques dans diverses disciplines (animation, jeux vidéo, design, architecture...). Placés sous le signe de l'Inde et du Vjing, les e-magiciens accueilleront Jérôme Lefdup, comme invité d'honneur. La délégation des auteurs Scam y remettra son Prix Jeune Talent !

Information > www.e-createurs.net

FESTIVAL LONGUEURS D'ONDES

3 – 6 décembre 2009

Longueurs d'ondes, septième ! Quatre journées d'écoutes et de rencontres : avec José Artur, un retour sur une longue vie de radio, avec Mathieu Vidard et Marie-Odile Monchicourt, un regard sur les liens de la radio et de la science et des ateliers pour apprendre, des expériences surprenantes pour découvrir.

Le dimanche, Carte Blanche à la Scam, avec Christophe Modica, marseillais, lauréat du Prix Jeune Talent 2009 de la Scam, faiseur d'images à la frontière, poreuse, des genres et des arts (photo, son, musique, cinéma, littérature, art vidéo, poésie...).

En deuxième partie, un montage proposé par Gwenaëlle Abolivier, reporter et productrice à France Inter, infatigable globe-trotter et amoureuse des belles lettres.

Pierre Bouteiller, président de la commission des œuvres sonores de la Scam animera les échanges. Dimanche 6 décembre de 13h30 à 15h30.

Information > www.longueur-ondes.fr

FESTIVAL ENTREUVES BELFORT

28 novembre – 6 décembre 2009

Cette année, la Scam est partenaire d'EntreVues, favorisant la venue de ses auteurs grâce à une subvention « Voyages d'auteurs ». A travers la sélection d'œuvres françaises et étrangères, la compétition reflète l'état du jeune cinéma mondial, un cinéma documentaire et de fiction qui invente et se découvre de nouvelles frontières.

Information > www.festival-entrevues.com

PASSION KESSEL, NICE

4 – 5 décembre 2009

Au Centre universitaire méditerranéen (CUM), fondé en 1933, et dont le premier administrateur fut Paul Valéry, la ville de Nice organise des rencontres littéraires, historiques, artistiques. A travers débats et projections de documentaires et de fictions, Raoul Mille et Olivier Weber (président du Prix Joseph Kessel) proposent de parcourir le destin exceptionnel du grand écrivain correspondant de guerre, journaliste et résistant – élève du lycée Masséna de Nice – en compagnie des membres du Jury du Prix Kessel, de nombreux écrivains et journalistes, notamment du Prix Albert Londres.

Information > www.cum-nice.org

L'aide à l'écriture pour les journalistes

Brouillon d'un rêve journalistique

OBJET >

La Scam attribue des bourses pour encourager la création d'œuvres journalistiques originales.

Cette aide est ouverte aux auteurs journalistes, pigistes, parmi celles et ceux qui ne sont pas salariés permanents d'une entreprise de presse. Deux à trois bourses, d'un montant de 2 000 à 4 000 euros, seront attribuées pour permettre aux lauréats d'approfondir et de mener à bien un projet francophone, ambitieux et singulier, de thème libre. Les postulants, sans limite d'âge, peuvent être, ou non, membres de la Scam.

CONDITIONS DE PARTICIPATION >

Les projets doivent parvenir à la Scam, avant fin février au plus tard, en un seul exemplaire, sous la forme d'une proposition ne dépassant pas deux pages (contenant un synopsis et une note d'intention) ainsi qu'un curriculum vitae professionnel. L'envoi par courriel est possible à condition de s'assurer de sa bonne réception et de la lisibilité des pièces jointes.

Scam (Société civile des auteurs multimedia) Bourses Brouillon d'un rêve, commission des journalistes, 5, avenue Vélazquez - 75008 Paris

Le jury est composé des auteurs membres en exercice de la commission des journalistes de la Scam. Il est souverain et communiquera son palmarès avant le 1^{er} juin.

Les bénéficiaires de ces bourses sont appelés à transmettre à la Scam, dans l'année qui suit, l'état d'avancement de leur projet. L'œuvre aidée comportera à l'occasion de toute exploitation la mention de la Scam selon une formule désignée dans une convention d'usage et un exemplaire de l'œuvre aidée sera déposé à la Scam. Les auteurs qui auront obtenu une bourse ne seront admis à concourir à nouveau qu'après avoir achevé le projet encouragé.

Contacts >

Jean-Pierre Mast : 01 56 69 58 40 - jean-pierre.mast@scam.fr

Michèle Méharbi : 01 56 69 58 06 - michele.meharbi@scam.fr

Prix Roger Pic, Michael Ackerman

2009

Présidé par Clément Chéroux, conservateur au Centre Georges Pompidou et composé de Claudine Doury, Jean-Marie Drot, Thierry Ledoux, Peter Knapp, et Gérard Uféras le jury a décerné le prix Roger Pic 2009 à Michael Ackerman pour son portfolio *Departure, Poland* (Agence Vu').

Ont été remarquables par le jury, les portfolios *In fine* d'Eric Dexheimer et *Gaza, une guerre pour rien* de Frédéric Sautereau.

Michael Ackerman livre des visions énigmatiques dont l'impact visuel transmet ses émotions ressenties en Pologne. Par amour, il s'installe à Cracovie. Pour la première fois de sa vie, il se sent chez lui. Ses racines meurtries par le nazisme, résonnent en lui à travers la voix de son grand-père. Ses images sont des instantanés où le temps est à la fois suspendu et en déséquilibre. En noir et blanc, les flous, les décadrages, le travail d'ombre et de lumière trans-

cedent la réalité avec poésie : paysages vus du train et portraits invitent au voyage dans un monde mystérieux silencieux, fragile et violent.

« Le travail que j'ai fait en Pologne » explique-t-il, « est terriblement insuffisant quand je pense à tout le temps que j'y ai passé, à tout ce que j'ai pu vivre, quand je pense à l'histoire de ce pays, et à ma famille. Parti dans les années 30, mon grand-père n'y est jamais retourné. Jamais, il n'a su ce qui était arrivé à sa famille. *Departure, Poland* n'est pas juste une œuvre expérimentale mais autobiographique ».

Né à Tel-Aviv, Michael Ackerman vit actuellement à Berlin. Il a reçu le Prix Nadar 2001 pour son livre *End Time City* et le Prix Infinity du jeune photographe en 1998.

Exposition Prix Roger Pic 2009 des trois portfolios, à la Scam, du 25 novembre au 30 janvier. Vernissage 24 novembre à partir de 19 heures.

**NICOLAS DEMORAND :
PRIX PHILIPPE CALONI 2009**

Sous la présidence de Jean-Noël Jeanneney, le jury a choisi un journaliste jeune, pratiquant avec talent l'interview et l'entretien, Nicolas Demorand. Après Frédéric Taddeï dont le talent fut salué en 2007 et Emmanuel Laurentin auteur et producteur radiophonique à France Culture, lauréat en 2008, c'est à la voix du 7/10 de France Inter que revient cette très prestigieuse distinction.

**Remise du prix
le mercredi 2 décembre
à 19 heures à la Scam.
Réservation au 01 56 69 58 83.**



Nous sommes tous des José Chidlovsky

C'est l'histoire d'un auteur, José Chidlovsky, qui réalise, avec Rabeha El Bouhati, un documentaire intitulé *Journal de sans papiers* (pour Zadig productions). Une jeune femme d'origine algérienne, protagoniste du film, a eu 18 ans en avril dernier ; elle a déposé une demande de titre de séjour en préfecture de Haute Garonne. Ce passage à l'âge adulte, vécu par les adolescents comme une émancipation, était vécu dans l'angoisse de devenir une sans papiers, dès lors en proie d'être expulsée du territoire. Les auteurs du film ont sauvé la fille d'une tentative de suicide. Depuis, cette jeune adulte vivait au domicile toulousain de José Chidlovsky.

Ce qui aurait pu n'être qu'un triste fait divers, est devenu un symbole politique car le 5 octobre 2009, le réalisateur José Chidlovsky a été convoqué par la Police de l'air et des frontières pour avoir hébergé une sans-papiers. L'infraction a été reconnue et le dossier transmis au Procureur de la

République qui doit maintenant décider de son éventuelle inculpation. S'il est inculpé, il encourt à cet égard 5 ans de prison et 30.000 euros d'amende aux termes de l'Article L 622-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

La Scam a pris position en publiant un communiqué dès le 5 octobre.

Seule la police peut demander ses papiers à une personne. Si un citoyen, un réalisateur en l'occurrence, décide d'héberger quelqu'un chez lui, il n'a pas à lui demander ses papiers. Nous sommes tous des José Chidlovsky, nous n'avons pas à entraver le travail de la police mais nous n'avons pas non plus à faire son travail. Demander aux citoyens de se comporter en policier rappelle de sombres pages de notre histoire.

Le 8 avril 2008, Eric Besson avait déclaré « Le délit de solidarité n'existe pas, c'est un mythe (...) Tous ceux qui aident de bonne foi un étranger en situation irrégulière doivent savoir qu'ils ne risquent rien. »

Paroles, paroles... Le 16 octobre, interrogé sur France Inter par Nicolas Demorand, le discours a évolué puisque le ministre disait réfléchir aux critères permettant de faire une différence d'appréciation entre une personne qui héberge un sans papiers trois jours et une autre qui en héberge un trois ans ; « Entre les deux il y a une marge de manœuvre que j'essaie d'explorer pour voir où s'arrête exactement l'action humanitaire... ».

Les citoyens vigilants combattent toujours ce fameux article L 622-1 qui représente une infamie pour la terre qui se vante d'avoir donné naissance à la déclaration universelle des droits de l'homme. La Scam demande l'arrêt immédiat de la procédure à l'encontre de José Chidlovsky, membre de la Scam.

Une pétition rassemble déjà plus de 5.000 signatures
<http://zadigproductions.fr/liberez-jose-chidlovsky>

Prix Scam 2009

MORCEAUX CHOISIS PAR PHILIPPE COLLIN

Après l'année Marcel Trillat puis l'année Raoul Sangla, c'est l'année Philippe Collin à la Scam. Le lauréat 2009 du grand prix Scam pour l'ensemble de son œuvre audiovisuelle a visionné avec passion plusieurs dizaines de film ayant obtenu une bourse d'aide à l'écriture « Brouillon d'un rêve », un Prix ou une Étoile, pour proposer six rencontres :

Rendez-vous le 17 novembre avec Jean-François Delassus autour de son film *14-18 Le Bruit et la Fureur* pour un débat sur la singularité du récit à base d'archives, animé par Pascal Ory, historien, professeur à la Sorbonne, en présence de l'auteur et de Laurent Véray, historien.

Rendez-vous le 1^{er} décembre avec Thierry de Lestrade et Sylvie Gilman pour la projection de *Mâles en péril* et un débat sur la baisse alarmante de la qualité spermatique observée depuis une cinquantaine d'années. A l'issue de la projection, une table ronde réunira les auteurs et René Habert, professeur de physiologie de la reproduction à Paris VII.

Rendez-vous le 12 janvier 2010 avec Philippe Kohly et Raphaëlle Bacqué pour *L'Enfer de Matignon*, le 9 février avec Philippe Gantier pour *Affaires de Grandes familles*, le 9 mars avec Yasmina Adi, pour *L'Autre 8 mai 1945*, aux origines de la guerre d'Algérie. Dernière rencontre, le 13 avril avec Philippe Collin qui sera lui-même à l'honneur.

Demandez vos invitations en adressant un courriel à culture@scam.fr

PRIX BAYEUX : GRANDS REPORTERS À L'HONNEUR

Bayeux, célèbre jusqu'alors pour sa tapisserie et pour avoir été la première ville libérée en 1945, tente de se forger une nouvelle renommée sans pour autant oublier son Histoire. Avec le Prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre, elle y parvient. Un hommage à la liberté et à la démocratie proclament ses affiches. Depuis 16 ans, le festival rassemble les journalistes internationaux qui, d'un conflit à l'autre de la planète, portent dans la plaie leur stylo, leur micro, leur caméra ou leur appareil photo. Ce festival singulier est devenu LE rendez-vous de ces journalistes particuliers qui témoignent des drames du monde. Si l'on croise à Bayeux les reporters plus habitués des terrains conflictuels de la planète, c'est précisément parce que le festival est le miroir fidèle de leur travail. Les journalistes y rencontrent un public (très) nombreux, (très) attentif et (très) curieux. Cette année, mille personnes ont assisté pendant plus de deux heures à un débat sur la fin des Mollah en Iran et un autre sur les traumatismes des rescapés des guerres.

Tous les médias sont représentés : télévision, radio, presse écrite, photo. C'est pourquoi la Scam est devenu partenaire du Prix Bayeux cette année, en dotant un nouveau prix, le trophée télévision « grand format », à savoir un reportage de moins de 26 minutes (voir palmarès ci-dessous).

Information > www.prixbayeux.org

Palmarès Prix Bayeux 2009

- Trophée photo : Walter Astrada (AFP)
- Trophée presse écrite : Christina Lamb (*The Sunday times*)
- Trophée radio : Tim Franks (BBC news)
- Trophée télévision JT : Paul Comiti (TF1)
- Trophée télévision grand format – Prix Scam : Jeremy Bowen (BBC news)
- Prix jeune reporter : Mohamed Dahir (AFP)
- Prix Ouest France : Célia Mercier (revue XXI)

par Catherine Clément

Claude Lévi-Strauss, un trésor d'images

Il ne faut pas s'y tromper : si pendant sa dernière décennie et de son propre chef, le grand âge l'a tenu éloigné de l'œil des caméras, Claude Lévi-Strauss aura été l'un des intellectuels français les plus filmés pour la télévision, et l'un des plus réceptifs à la nécessité de laisser des archives en images animées. Si je cite, dans le désordre, celle et ceux qui l'auront archivé, Jean-José Marchand, Pierre Beuchot, Marcelo Fortaleza Flores, Philippe Colin, Jean-Claude Bringuier, Annie Chevallay et pour finir, recomposant les archives existantes, Pierre-André Boutang, mort avant lui, il faut ajouter les *Apostrophes* où l'a convié Bernard Pivot et filmées par Nicolas Ribowski, les quelques interviews des journaux télévisés dont le tout dernier, celui de Guillaume Durand, sans oublier de nombreuses interventions radiophoniques, à commencer par *Radioscopie* de Jacques Chancel – j'en oublie certainement.

Rien d'étonnant à cela. Fils d'un peintre portraitiste, Claude Lévi-Strauss avait vu son père en difficulté financière quand la photographie tua le portrait peint, de quoi avoir l'œil aux aguets sur l'évolution des images dans la modernité. Lui-même dessinait admirablement, comme en témoignent les relevés et croquis publiés dans

Tristes tropiques, ainsi qu'un superbe dessin au crayon représentant la main écrasée d'un de ses aides pendant une expédition au Brésil, une main torturée d'où débordent des lianes et des profils – il m'avait donné ce dessin pour illustrer mon premier livre, *Lévi-Strauss ou la structure et le malheur* (Seghers 1970). Il aurait pu être peintre comme son père, peut-être décorateur d'opéra, puisqu'il dessina des décors pour un opéra de son ami René Leibowitz, œuvre qui ne vit pas le jour. L'homme qui prit au Leica les photos que l'on connaît et d'autres encore, rassemblées dans *Saudades do Brasil*, et qui filma une cérémonie funèbre du peuple bororo dans le Mato Grosso, l'homme qui entreprit d'analyser avec ferveur les masques des peuples amérindiens du Nord-Ouest canadien, qui exalta leurs grands rituels dramatiques filmés au début du vingtième siècle par Edward Sheriff Curtis, l'homme qui savait regarder un tableau de Poussin, une collerette de Clouet, les sculptures de Bill Reid ou le tracé d'une vannerie, cet homme-là fut aussi sensible aux images qu'aux concepts. La caméra l'aimait. Et lui aussi l'aimait. Dans les années 70, pendant que d'autres intellectuels, Derrida par exemple, refusaient furieusement d'être filmés, voire photographiés, Claude

Lévi-Strauss posa pour d'innombrables photographes et s'exprima longuement, avec une voix soyeuse au long phrasé parfait. Pour rendre perceptible la complexité de la méthode structuraliste, il avait besoin de la durée ; pour attirer l'attention des Occidentaux qui l'interrogeaient sur les dangers menaçant les peuples autochtones auxquels il avait consacré sa vie, il ne refusait pas les médias. Il s'y prêtait de bonne grâce, et jamais l'expression ne fut mieux employée. Oui, de bonne grâce, avec sérieux, parfois avec un amusement caché, voire un agacement presque imperceptible, et ce comportement d'acquiescement constant relevait chez lui de la politesse, qu'il éleva au rang d'un art courtois.

Si bien qu'il nous laisse plus d'archives en images que les grands penseurs du vingtième siècle français, et notamment ceux qu'on appela les « maîtres-penseurs » du courant structuraliste. Peu d'archives filmées du docteur Jacques Lacan, de Michel Foucault, de Roland Barthes, pratiquement rien de Georges Dumézil et d'Emile Benveniste, fort peu au regard de la somme d'images laissées par Claude Lévi-Strauss, celles dont il fut l'auteur, celles dont il fut l'objet. Preuve par la pensée : il ne la séparait pas de la matière, et jamais des images.

Pour décrocher une Étoile

...en 2010

La sélection des Étoiles 2010 est ouverte. Seules les œuvres diffusées pour la première fois au cours de l'année 2009 peuvent concourir. La Scam récompense trente œuvres audiovisuelles déclarées à son répertoire : documentaires, reportages, séries, œuvres faisant appel aux nouvelles technologies et films institu-

tionnels. La dotation est de 4.000 € par œuvre primée. Les dossiers de candidature sont à déposer avant le 29 janvier 2010. Téléchargez l'appel à candidature sur www.scam.fr.

Information
Carine Bled-Auclair,
carine.bled-auclair@scam.fr
01 56 69 64 01

La Lettre de la Scam est éditée par la Société civile des auteurs multimedia. N°36 Novembre 2009 ISSN 1270-6833. Société civile à capital variable - Capital 300.000 € RCS Paris D 323 077 479 - APE 923A Directeur de la publication Laurent Duveiller Ont participé à ce numéro Véronique Blanchard, Carine Bled-Auclair, Eve-Marie Cloquet, Stéphane Joseph, Marie-Christine Leclerc-Senova, Nicolas Mazars.

Scam* France
5, avenue Vélasquez
75008 Paris
Tél. 01 56 69 58 58
communication@scam.fr
www.scam.fr

Scam* Belgique
Rue du Prince royal 87
1050 Bruxelles
Tél. (2) 551 03 21
infos@scam.be
www.scam.be

Scam* Canada
4446, Bd Saint-Laurent,
bureau 202, Montréal H2W
1Z5 (Québec)
Tél. (1) 514 738 88 77
info@scam.ca
www.scam.ca